

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (4 septembre 2018)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 4 septembre 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**237-09-2018**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**238-09-2018**

#### **3.1 - Séance régulière du 6 août 2018**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018 soit adopté.

**239-09-2018**

#### **3.2 - Assemblée publique de consultation du 6 août 2018**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2018 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

240-09-2018

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à août 2018 totalisant 35 747,53 \$ (Folio 350188) et 28 721,58 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 11313 à # 11361 inclusivement, par prélèvement bancaire # 67 et # 68, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis d'août 2018**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'août 2018 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 août 2018, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance au 30 août 2018. Aucun suivi n'est demandé.

### **6 - LÉGISLATION**

#### **6.1 - Avis de motion / Règlement 273-164A-2018 modifiant le règlement de zonage**

Le conseiller Stéphane Auclair donne avis qu'un règlement no. 273-164A-2018 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage *Vente au détail* dans la zone P-42 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

241-09-2018

#### **6.2 - Adoption / Règlement numéro 273-164A-2018 modifiant le règlement de zonage**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement no. 273-164A-2018.

RÈGLEMENT NO 273-164A-2018 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage *Vente au détail* dans la zone P-42.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Quirion et résolu unanimement que le règlement 273-164A-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

242-09-2018

#### **6.3 - Adoption / Second projet règlement numéro 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du projet de règlement 274-164A-2018.

SECOND PROJET / RÈGLEMENT NO 274-164A-2018 modifiant le règlement de zonage afin de changer la limite des zones R-18 et R-19 pour inclure le lot no. 5 184 517 dans la zone R-19.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le second projet du règlement 274-164A-2018 soit, et est adopté par le conseil.

**243-09-2018**

**6.4 - Adoption / Règlement numéro 275-2018 fixant le taux de la taxe sur les droits de mutation immobilière**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement no. 275-2018.

RÈGLEMENT NO 275-2018 fixant le taux de la taxe sur les droits de mutation immobilière pour tout montant excédant 500 000 \$ pour chaque transaction imposable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu unanimement que le règlement 275-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

**244-09-2018**

**6.5 - Avis - projet de règlement 2004-71-34 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan**

ATTENDU que la Municipalité doit donner, par résolution, son avis sur le projet de règlement 2004-71-34 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan dans un délai maximum de 20 jours;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre un avis favorable à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le projet de règlement 2004-71-34 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Martin et d'identifier les dispositions pour autoriser les logements bigénérationnels dans la zone agricole permanente.

**7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 43. Après quelques interventions, la période de question est fermée à 20 h 05.

**8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**245-09-2018**

**8.1 - Ajout d'une lumière de rue dans la 34e Rue**

ATTENDU qu'il n'y a aucune lumière de rue entre les numéros civiques 246 et 266, 34e Rue;  
ATTENDU que ces terrains sont maintenant construits;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter une lumière de rue sur le poteau d'Hydro-Québec situé entre les numéros civiques 252 et 254, 34e Rue.

**246-09-2018**

**8.2 - Entretien du pavage - Scellement de fissures**

ATTENDU que des travaux de scellement de fissures sont nécessaires afin de prolonger la durée de vie du pavage réalisé dans les dernières années (4e Avenue, 35e Rue, 3e Avenue, 34e Rue, 2e Avenue, rang St-Charles, etc.); ATTENDU que deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au scellement de fissures pour une longueur approximative de 1 360

m.l. auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages de Beauce au coût de 4 460 \$, taxes en sus.

**247-09-2018**

### **8.3 - Réception provisoire de la 37e Rue**

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre Excavation Notre-Dame inc. et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour le prolongement de la 37<sup>e</sup> Rue le 5 octobre 2017; ATTENDU que les travaux prévus à l'entente seront réalisés en deux phases; ATTENDU que les travaux de la phase 1, laquelle phase fait l'objet de la présente réception, sont limités entre les chaînages 0+057 et 0+182; ATTENDU que la surveillance des travaux a été effectuée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan; ATTENDU que M. Olivier Lachance, ingénieur à la MRC, a confirmé que les travaux de la phase 1 ont été réalisés conformément aux plans et devis pour construction et selon les règles de l'art; ATTENDU la liste de déficiences et de travaux à compléter jointe au certificat de réception provisoire des ouvrages de la phase 1; ATTENDU la recommandation de l'ingénieur de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de la phase 1 en considérant la liste de déficiences et de travaux à compléter avant la réception définitive des travaux ; Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE la Municipalité procède à la réception provisoire du prolongement de la 37<sup>e</sup> Rue, entre les chaînages 0+057 et 0+182;  
QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

**248-09-2018**

### **8.4 - Lumière de rue pour la 24e Rue**

ATTENDU que les poteaux d'Hydro-Québec desservant les constructions dans la 24<sup>e</sup> Rue sont situés à l'arrière des bâtiments; ATTENDU que pour éclairer la 24<sup>e</sup> Rue, un poteau devra être installé; ATTENDU l'analyse des coûts pour la fourniture et l'installation d'un poteau en bois et d'un poteau en métal;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'installation d'un poteau en bois d'une longueur de 35 pieds auprès de Lequel au coût de 850 \$, taxes en sus.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**249-09-2018**

### **9.1 - Achat d'une publicité dans le feuillet paroissial**

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence a sollicité la Municipalité afin de renouveler son annonce dans le feuillet paroissial 2019;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre une annonce dans le feuillet paroissial 2019 pour la somme de 75 \$.

**250-09-2018**

### **9.2 - Sogetel Mobilité inc. - demande à la CPTAQ**

ATTENDU que Sogetel Mobilité Inc. présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'utilisation d'une partie du lot 5 271 365 appartenant à M. Jean-Yves Busque à une fin autre que l'agriculture pour la construction d'une tour de télécommunication et de ses équipements connexes ainsi que l'aménagement, l'utilisation et l'entretien de son chemin d'accès et de passage pour câbles d'alimentation électrique, le tout afin de desservir le territoire de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines; ATTENDU que la demande ne contrevient pas à la réglementation municipale; ATTENDU que la demande répond aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Sogetel Mobilité Inc. adressée à la CPTAQ.

251-09-2018

**9.3 - Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située en bordure de la 20e Rue à Notre-Dame-des-Pins**

ATTENDU que Sogetel Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;  
ATTENDU que Sogetel Mobilité s'est entendue avec Jean-Yves Busque concernant la vente d'une partie du lot no. 271 365 situé en bordure de la 20<sup>e</sup> Rue pour la construction d'une tour de type haubanée de 90 mètres;  
ATTENDU que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;  
ATTENDU que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;  
ATTENDU que le terrain choisi étant en zone agricole, doit passer par une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);  
ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel Mobilité;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel Mobilité, et projeté sur une partie du lot 5 271 365.

252-09-2018

**10 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée au 12 septembre 2018 à 19 h 00.

Fermeture à 20 h 45.

---

Lyne Bourque  
Mairesse  
trésorière

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse

**11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ajournement de la séance régulière du 4 septembre 2018 du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenu le 12 septembre 2018 à 19 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est absent à cette séance:

Siège #4 - Marc-Ange Doyon

Mairesse - Lyne Bourque

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le pro-maire, Marcel Busque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

## **12 - QUESTIONS DIVERSES**

**253-09-2018**

### **12.1 - Contrat à Menuiserie des Pins**

ATTENDU que la Municipalité a demandé une soumission à Menuiserie des Pins pour l'achat de portes, cadres et quincaillerie pour l'aménagement du futur bureau municipal;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission de Menuiserie des Pins datée du 16 juillet 2018 au coût de 21 500 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de Menuiserie des Pins au montant de 21 500 \$, avant les taxes applicables soit acceptée conditionnellement à l'achat, par la Municipalité, d'un espace commercial au 111, 30e Rue à Notre-Dame-des-Pins.

**254-09-2018**

### **12.2 - Aménagement bureau municipal - Approbation des plans et devis pour soumission**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des plans et devis en architecture émis pour soumission et réalisés par Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques pour l'aménagement du bureau municipal; ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des plan et devis en mécanique émis pour soumission et réalisés par WSP pour l'aménagement du bureau municipal;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les plans et devis pour soumission réalisés par Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques et par WSP pour l'aménagement du bureau municipal.

**255-09-2018**

### **12.3 - Aménagement du bureau municipal - appel d'offre public**

ATTENDU qu'un document d'appel d'offres public a été conçu pour réaliser l'aménagement du bureau municipal de la Municipalité;

ATTENDU que le document d'appel d'offres comprenant l'avis public, le cahier des clauses administratives, le devis technique ainsi que le bordereau de soumission a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;

ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne.

Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission; ATTENDU que l'ouverture des soumissions aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 13 h 30;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la publication de l'avis public au SEAO dès le 13 septembre 2018;

QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

**256-09-2018**

### **12.4 - Approbation des plans pour la piste cyclable sur la 1re Avenue**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du plan pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la 1re Avenue pour approbation réalisé par la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le plan pour l'aménagement d'une piste cyclable sur la 1re Avenue réalisé par la MRC de Beauce-Sartigan.

**257-09-2018**

**12.5 - Décès de M. Jean-Louis Loubier - don**

ATTENDU le décès de monsieur Jean-Louis Loubier, ancien employé à la Municipalité, le 11 septembre dernier;

ATTENDU que les volontés de la famille ne sont pas encore connues, le témoignage de sympathie de la Municipalité se traduira par l'achat de fleurs ou par un don à un organisme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 50 \$ ou l'achat de fleurs pour une valeur de 50 \$.

**258-09-2018**

**13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 30.

\_\_\_\_\_  
Marcel Busque  
Pro-maire  
trésorière

\_\_\_\_\_  
Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Lyne Bourque  
Mairesse